

Le 29 août 2012

PROCÈS-VERBAL de la 91^{ème} séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du Conseil de la MRC Les Moulins, située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le mercredi **29 août 2012** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Madame Jacinthe Brissette, représentante de la MRC de D'Autray
- Monsieur André Auger, représentant de la MRC de Montcalm
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet de la MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président de la MRC Les Moulins
- Monsieur Gaétan Morin, préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Pagé, représentant de la MRC Les Moulins
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun

Est également présente :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2012
3. Dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif
 - 3.1 Procès- verbal du 8 août 2012
 - 3.2 Procès- verbal du 16 août 2012
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2012
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes
 - 6.1 Déboursées
 - 6.2 Conciliation bancaire
7. Sujets spécifiques
 - 7.1 Circuits régionaux
 - 7.1.1 Circuit no 31 – Promotion / Réduction des laissez-passer
 - 7.1.2 Circuit no 31 – Offre de service St-Gabriel/Joliette
 - 7.2 État des revenus et des dépenses au 30 juin 2012
 - 7.3 Prévisions budgétaires 2013 - Discussions
 - 7.4 Acquisition d'abribus – CRTL
 - 7.5 Vente et perception – Avancement des travaux
 - 7.6 Rapport des statistiques au 31 juillet 2012
8. Transport adapté
 - 8.1 Adoption du rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l'admissibilité au 31 décembre 2011 – Transport adapté
 - 8.2 Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite
9. Règlements
10. Avis de motion
 - 10.1 Projet de règlement no 41 – MRC de D'Autray – Réserve financière
 - 10.2 Projet de règlement no 42 – MRC de Joliette – Réserve financière
 - 10.3 Projet de règlement no 43 – MRC de L'Assomption – Réserve financière
 - 10.4 Projet de règlement no 44 – MRC de Matawinie – Réserve

Le 29 août 2012

- financière
- 10.5 Projet de règlement no 45 – MRC de Montcalm – Réserve financière
- 10.6 Projet de règlement no 46 – MRC Les Moulins – Réserve financière
- 11. Rapport du Président
- 12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
- 13. Requêtes/Plaintes/Commentaires des usagers
- 14. Sujets divers
- 15. Période de questions
- 16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-780-08/2012

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Gaétan Morin et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 août 2012 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

Annexe 1.0 – Ordre du jour

CA-781-08/2012

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2012

Il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 20 juin 2012, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 - Procès-verbal CA du 20 juin 2012

3. Dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif

3.1 Dépôt du procès-verbal du 8 août 2012

3.2 Dépôt du procès-verbal du 16 août 2012

Annexe 3.0 - Procès-verbaux CE du 8 et du 16 août 2012

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 20 juin 2012

À l'ordre du jour de la présente séance.

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 14 juin au 21 août 2012, portant la référence CRTL-CA2012-08, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 5.0 - Liste de correspondance CA2012-08

6. Bordereau des comptes

CA-782-
08/2012

6.1 Déboursés

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Gaétan Morin et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} juin 2012 au 30 juin 2012 totalisant la somme de 3 384 170,02 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} juillet 2012 au 31 juillet 2012 totalisant la somme de 382 459,16 \$.

Annexe 6.1 – Déboursés de juin et de juillet 2012

6.2 Conciliation bancaire

Dépôt des conciliations bancaires des mois de juin et de juillet 2012.

Annexe 6.2 - Conciliations bancaires de juin et de juillet 2012

7. Sujets spécifiques

7.1 Circuits régionaux

7.1.1 Circuit no 31 – Promotion / Réduction des laissez-passer

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2012-07-238 adoptée lors de la séance du conseil de la MRC de D'Autray tenue le 4 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QU'il a été adopté par la MRC de D'Autray de rembourser aux résidents de la MRC 50 % du coût des laissez-passer mensuel pour les citoyens de leur MRC.

La directrice fait état de la situation.

7.1.2 Circuit no 31 – Offre de service St-Gabriel/Joliette

Discussions

7.2 État des revenus et des dépenses au 30 juin 2012

Dépôt

Annexe 7.2 État des revenus et dépenses au 30 juin 2012

7.3 Prévisions budgétaires 2013

Discussions

CA-783-
08/2012

7.4 Acquisition d'abribus - CRTL

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports, en date du 4 juin 2012, autorisant l'achat de 99 abribus dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont conditionnelles à la réception d'une résolution de chacune des MRC;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Joliette d'acquérir deux (2) abribus;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CRTL d'acquérir cinq (5) abribus :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Auger, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'abribus pour le CRTL et les MRC qui en font la demande, conditionnellement à la réception d'une résolution des MRC.

7.5 Vente et perception – Avancement des travaux

État de situation

7.6 Rapport des statistiques au 31 juillet 2012

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 juillet 2012.

Annexe 7.6 Statistiques – Circuits régionaux

8. Transport adapté

CA-784-
08/2012

8.1 Adoption du rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l'admissibilité au 31 décembre 2011 – Transport adapté

Dépôt du rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l'admissibilité au 31 décembre 2011 – Transport adapté.

CONSIDÉRANT la création du Conseil régional de transport de Lanaudière par le décret 1007-2002 du 28 août 2002;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière est le responsable administratif des services de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, de Montcalm, de Matawinie et Les Moulins sont responsables des services de transport adapté sur leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière est l'organisme responsable d'effectuer le lien avec le ministère des Transports en ce qui concerne la gestion du transport adapté dans la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, de Montcalm de Matawinie et Les Moulins ont transmis au CRTL leurs rapports financiers, statistiques et sur l'admissibilité vérifiés et adoptés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande un rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l'admissibilité au 31 décembre 2011 des services de transport adapté de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit procéder à l'étude et à l'analyse des rapports pour l'application des modalités du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gaétan Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière approuve le rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l'admissibilité au 31 décembre 2011 des services de transport adapté de la région de Lanaudière;

QUE rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l'admissibilité au 31 décembre 2011 des services de transport adapté de la région de Lanaudière soit transmis au ministère des Transports du Québec pour analyse et

Le 29 août 2012

recommandation de la subvention du ministre des Transports au Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 8.1 – Rapport consolidé sur les données financières, statistiques et sur l’admissibilité au 31 décembre 2011 – Transport adapté

CA-785-08/2012

8.2 Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite

CONSIDÉRANT la tenue du colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite les 12, 13 et 14 septembre 2012 au Fairmont Le Manoir Richelieu à La Malbaie;

CONSIDÉRANT le thème du colloque «25 années de connaissances partagées en transport adapté»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Auger, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à participer au Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite les 12, 13 et 14 septembre 2012 au Fairmont Le Manoir Richelieu à La Malbaie.

QUE les frais d’inscription ainsi que les frais de séjour, s’il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives, soient et sont assumés et payés par le CRT de Lanaudière.

9. Règlement

Aucun

10. Avis de motion

Suite à la lettre de monsieur Philip Cantwell, avocat, de la direction des affaires juridiques du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT), il appert qu’il n’est pas possible de donner un effet rétroactif aux règlements numérotés 35 à 40 inclusivement, car cela nécessiterait une habilitation législative expresse. En tenant compte de cet avis juridique, les règlements numérotés de 35 à 40 inclusivement ont été abrogés par les règlements numérotés de 41 à 46 inclusivement.

CA-786-08/2012

10.1 Projet de règlement numéro 41 - MRC de D’Autray – Réserve financière

Avis de motion est donné par : Monsieur Gaétan Morin

QUE lors d’une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 41 et sous le titre de «*Règlement constituant une réserve financière pour l’ajustement de carburant pour la MRC de D’Autray*».

Le 29 août 2012

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

CA-787-
08/2012

10.2 Projet de règlement numéro 42- MRC de Joliette – Réserve financière

Avis de motion est donné par : Monsieur Gaétan Morin

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 42 et sous le titre de «*Règlement constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC de Joliette*».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

CA-788-
08/2012

10.3 Projet de règlement numéro 43 - MRC de L'Assomption – Réserve financière

Avis de motion est donné par : Monsieur Gaétan Morin

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 43 et sous le titre de «*Règlement constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC de L'Assomption*».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

CA-789-
08/2012

10.4 Projet de règlement numéro 44 –MRC de Matawinie– Réserve financière

Avis de motion est donné par : Monsieur Gaétan Morin

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 44 et sous le titre de «*Règlement constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC de Matawinie*».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

CA-790-
08/2012

10.5 Projet de règlement numéro 45 –MRC de Montcalm – Réserve financière

Avis de motion est donné par : Monsieur Gaétan Morin

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 45 et sous le titre de «*Règlement constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC de Montcalm*».

Le 29 août 2012

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

CA-791-
08/2012

10.6 Projet de règlement numéro 46 –MRC Les Moulins – Réserve financière

Avis de motion est donné par : Monsieur Gaétan Morin

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 46 et sous le titre de «*Règlement constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC de Les Moulins*».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

11. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

13. Requêtes/Plaintes/Commentaires des usagers

Dépôt du registre des *plaintes & commentaires négatifs* et du registre des *requêtes & commentaires positifs* compilés par le CRTL couvrant les mois de juin et de juillet 2012 avec le bilan au 31 juillet 2012.

Annexe 13.0 Requêtes, plaintes et bilan au 31 juillet 2012

14. Sujets divers

Aucun

15. Période de questions

Aucune

16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Le 29 août 2012

Conseil d'administration le 24 septembre 2012 dans le local du réseau de transport collectif régional (RTCR) situé au 785, rue Notre-Dame à Repentigny à compter de 13 h.

Comité exécutif le 24 octobre à la MRC de Joliette

CA-792-
08/2012

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 29 août 2012 soit et est levée.

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière